

Appel à Projets 2005

Programme « Chaires d'excellence »: aide à l'accueil de chercheurs et d'enseignants chercheurs de haut niveau venant de l'étranger

1. Présentation du programme

L'accueil de chercheurs et d'enseignants chercheurs de haut niveau venant de l'étranger dans les laboratoires de notre pays témoigne de son attractivité au plan international. Si la mobilité géographique est un élément central de la culture des communautés scientifiques, tous les pays ne disposent pas de la même capacité d'attraction. Cela est particulièrement vrai pour la population des chercheurs et enseignants chercheurs confirmés les plus brillants pour lesquels les motivations à la mobilité ne relèvent pas d'une simple opportunité professionnelle. Il s'agit davantage d'un projet mûrement réfléchi intervenant dans une phase de leur carrière où ils souhaitent développer de nouveaux sujets de recherche, amplifier leur production scientifique et la reconnaissance de leurs travaux par la communauté scientifique internationale.

Dans cette perspective, les conditions d'environnement en termes de capacité d'accueil et de moyens mis rapidement à leur disposition pour conduire leur projet sont un facteur décisif de choix pour les meilleurs candidats.

Le **programme « Chaires d'excellence »** vise donc à favoriser cet accueil en offrant aux meilleurs de ces scientifiques, **des moyens substantiels** pour les aider à réaliser rapidement le projet de recherche conçu dans la perspective de leur mobilité scientifique vers la France. Les candidats sont accueillis, temporairement ou définitivement, par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur. **L'établissement ou organisme d'accueil veillera à ce que la rémunération des candidats présentés soit assurée, indépendamment des moyens attribués par le programme « Chaires d'Excellence », sur un emploi approprié, temporaire ou permanent.** Les moyens attribués par le programme « Chaires d'Excellence » s'ajoutent à ceux éventuellement mis à la disposition des candidats par l'établissement d'accueil en France.

Pour notre pays, au-delà des retombées en terme d'image résultant de l'accueil temporaire ou définitif des meilleurs scientifiques au plan international dans leur domaine, il s'agit de renforcer notre potentiel de recherches novatrices et de structurer dans la durée de nouvelles thématiques en bénéficiant de l'apport de compétences particulièrement productives.

La responsabilité et le financement du programme sont assurés par le groupement d'intérêt public Agence Nationale de la Recherche (GIP ANR).

2. Eligibilité - Sélection des candidats

Pour attirer les meilleurs candidats, il convient d'accompagner leur arrivée en France par des mesures susceptibles de les aider à constituer leur équipe et à engager leur projet scientifique. Le programme « Chaires d'excellence » leur permet de bénéficier de moyens supplémentaires accordés par le GIP Agence Nationale de la Recherche.

Deux populations de chercheurs ou d'enseignants chercheurs arrivant de l'étranger dans l'année 2005 sont visées, quelles que soient leur nationalité et leur discipline :

- des scientifiques déjà confirmés dont les premiers travaux témoignent d'un niveau d'excellence déjà reconnu au plan international et qui sont accueillis dans un établissement sur la base d'un projet scientifique de qualité. Ces candidats sont susceptibles de bénéficier d'une chaire d'excellence de premier niveau, dit « junior »
- des scientifiques « senior » à un stade déjà confirmé de leur carrière, se situant de manière incontestable au meilleur niveau au plan international dans leur communauté scientifique d'appartenance, accueillis dans un établissement pour y développer un projet d'envergure autour d'une thématique porteuse pour l'avenir en constituant une équipe destinée à pérenniser l'activité scientifique associée à ce projet. Ces candidats sont susceptibles de bénéficier d'une chaire d'excellence de deuxième niveau, dit « senior ».

La sélection des candidats se fait sur la base d'un dossier qui doit **impérativement** être présenté par l'établissement d'accueil, en réponse à l'appel d'offres lancé par le GIP Agence Nationale de la Recherche.

Les candidats peuvent être indifféremment français ou étrangers mais doivent être en position de s'installer temporairement ou définitivement en France au cours de l'année 2005 après une période d'activité scientifique à l'étranger.

Dans tous les cas, l'établissement d'accueil doit indiquer sur quel type d'emploi le candidat peut être accueilli¹. En cas de poste d'accueil temporaire, celui-ci doit au moins couvrir une période de trois ans.

3. Les moyens attribués

- 10 chaires d'excellence de niveau 1 « junior » sont ouvertes à l'appel d'offres pour l'année 2005. Dans ce cadre, les lauréats se verront attribuer par chaire, un financement à hauteur de 250 000 €, dont 150 000 € dès la première année. Ce financement pourra être utilisé sur 3 ans pour des dépenses d'équipement, de fonctionnement et de personnels recrutés sur CDD. Ils pourront également bénéficier de moyens complémentaires pour accueillir 2 doctorants (allocations de recherche, bourses CIFRE ou bourses « Chateaubriand » pour l'accueil d'étudiants étrangers du ministère des affaires étrangères) ainsi que 2 post-doctorants sur une durée de 2 à 3 ans².

- 5 chaires d'excellence de niveau 2 « senior » sont ouvertes à l'appel d'offres pour l'année 2005. Dans ce cadre, les lauréats se verront attribuer par chaire, un financement à hauteur de 500 000 €, dont 300 000 € dès la première année. Ce financement pourra être utilisé sur 3 ans pour des dépenses d'équipement, de fonctionnement et de personnels recrutés sur CDD. Ils pourront également bénéficier de moyens complémentaires pour accueillir 4 à 8 doctorants (allocations de recherche, bourses CIFRE ou bourses « Chateaubriand » pour l'accueil d'étudiants étrangers du ministère des affaires étrangères) ainsi que 4 post-doctorants sur une durée de 2 à 3 ans².

4. Modalités de candidature - Procédures d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont **impérativement** présentés par l'établissement ou organisme d'accueil suivant les modalités indiquées plus bas. Ils devront comporter notamment une notice de présentation du candidat et de ses travaux avec la liste de ses publications, une description du projet de recherche en détaillant son contenu, les moyens associés et l'organisation pour le porter. Le projet devra s'appuyer sur un état de l'art au niveau international autour de la question à traiter et préciser les résultats scientifiques espérés, l'importance de l'opération pour l'établissement d'accueil et pour les autres établissements éventuellement associés au projet ainsi que les différents co-financements possibles.

¹ Les bénéficiaires du programme « Chaires d'excellence » ont vocation à être majoritairement recrutés, temporairement ou définitivement, sur des emplois de directeur de recherche ou de professeur.

² Ces moyens complémentaires pourront être inclus dans la subvention accordée par l'ANR ou provenir d'autres modes d'action existants, sollicités à l'initiative du laboratoire accueillant le lauréat ou la lauréate.

Les dossiers soumis devront se conformer **au modèle publié prochainement** sur le site du GIP ANR dont certaines sections devront obligatoirement être rédigées en langue française. La description scientifique plus détaillée du projet pourra être rédigée en français et/ou en anglais pour tenir compte du pays de provenance des candidats et faciliter une évaluation du projet par des experts étrangers.

La sélection des dossiers sera effectuée au regard de l'excellence scientifique du projet proposé, de la reconnaissance internationale de la qualité du candidat par la communauté scientifique de sa discipline et de l'intérêt du projet pour la stratégie de recherche de l'établissement d'accueil en France. Sur cette base, les dossiers seront évalués et classés par un Comité de Sélection (CS) composé de scientifiques de haut niveau s'appuyant sur l'avis d'experts extérieurs indépendants.

La sélection des projets sera effectuée avant le 15 juillet 2005, en anticipation de l'accueil effectif des candidat(e)s au sein des établissements. Celui-ci intervient en effet au dernier trimestre de l'année après les résultats des instances gérant les projets d'accueil ou les jurys d'admission au concours.

Les établissements d'accueil pourront dès lors utiliser ce résultat pour obtenir confirmation de la disponibilité de l'emploi destiné au lauréat ou à la lauréate. En cas de sélection d'un(e) candidat(e) au titre du programme « Chaires d'excellence », l'établissement ou organisme d'accueil devra confirmer au GIP Agence Nationale de la Recherche la réalisation effective du projet de mobilité initialement prévu, afin de permettre la mise en place des moyens attribués.

La mise en œuvre de l'AAP 2005 du programme « Chaires d'excellence » sera réalisée par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) à qui le GIP ANR a confié la conduite opérationnelle de l'évaluation et de l'administration des dossiers de subvention. La délégation de ce programme du GIP ANR à la CPU est mise en place dans le cadre des principes adoptés par le conseil d'administration de l'agence et explicités sur le site internet www.gip-anr.fr.

Dans ce contexte, les dossiers de candidature devront être envoyés par voie postale en **cinq** exemplaires, soit un exemplaire revêtu des signatures originales et quatre copies, pour le **31 mai 2005 au plus tard** à l'adresse suivante :

Programme « Chaires d'excellence » 2005 - ANR
A l'attention de Madame Monique COHEN - SDRV
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
23, rue du Refuge
78035 Versailles Cedex

et par voie électronique **avant le 31 mai à 12h00** dans les conditions précisées ultérieurement sur le site : <http://www.gip-anr.gouv.fr>